



## Etude pilote du programme

### Dépistage des Pathologies Induites Souvent par le Tabac (DéPIST)

L'usage du tabac est le premier facteur de morbi-mortalité en France, responsable de 78 000 morts par an. Un fumeur sur deux décède d'une pathologie en lien avec le tabac, ce qui ampute de façon importante son espérance et sa qualité de vie. Beaucoup de fumeurs n'arrivent pas à arrêter de fumer, ou y arrivent trop tard. Dans ce cas, il convient de dépister les troubles liés à l'usage du tabac.

Ces constats nous ont amenés à construire le projet pilote **Dé.P.I.S.T.** (Dépistage des Pathologies Induites Souvent par le Tabac), porté par le **Département de Médecine Générale** de l'Université de Bordeaux, avec le concours de la **COREADD NA** et de l'équipe **PHARes** (UB). Ce projet est financé par l'INCa et l'ARS Nouvelle-Aquitaine. Le programme de dépistage va ainsi être mis en œuvre en soins primaires dans 5 départements de Nouvelle-Aquitaine.

La phase pilote a pour objectif principal d'évaluer la viabilité des recommandations de bonnes pratiques concernant le dépistage des pathologies induites par le tabac en soins primaires, c'est-à-dire leur intégration en contexte de routine. Ces recommandations résultent d'une revue de la littérature et d'un consensus d'experts médecins généralistes et spécialistes d'organes.

Dans ce cadre, nous vous proposons de recruter **20 patients fumeurs, âgés de plus de 40 ans**, acceptant de participer au programme de dépistage ainsi qu'à l'étude, et ayant donné leur accord pour le recueil de données, afin de leur proposer d'effectuer un certain nombre d'examen en fonction des recommandations données. Pour cela, un livret d'aide à la décision vous sera fourni au début de l'étude, et vous permettra de proposer aux patients les examens de dépistage, variables en fonction de l'âge, du sexe, des antécédents personnels et familiaux et de la consommation tabagique. Voici quelques exemples d'examen de dépistage : un bilan biologique, une consultation chez un spécialiste, une imagerie, etc.

Tableau 1- Critères d'inclusion et de non-inclusion des patients

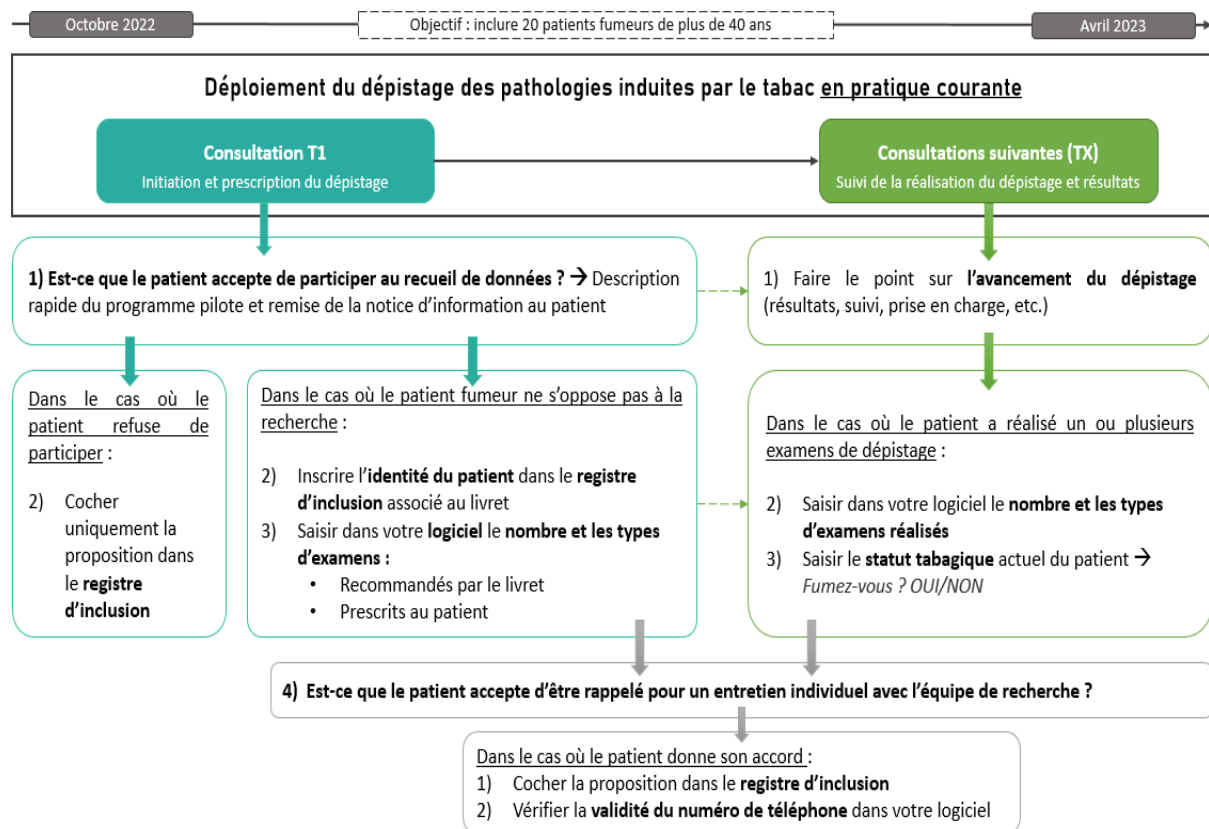
Critères d'inclusion	Critères de non-inclusion
Être fumeur actif	Pronostic vital du patient engagé
Être âgé d'au moins 40 ans	Inclusion jugée inappropriée par le médecin
Être capable de donner son consentement éclairé	

En pratique, il s'agit pour tout nouveau patient éligible venant en consultation courante de lui proposer de participer au dépistage, puis à l'étude adossée. Le refus de participation à l'étude n'exclut pas la proposition de dépistage.

Dans le cas où le patient accepte le recueil de données, il s'agit de **l'informer oralement** du déroulement de l'étude et de lui remettre une **notice d'information individuelle**. Le recueil de données concerne la **participation au dépistage** (nombre et types d'examens recommandés/prescrits/réalisés) et le **statut tabagique** des participants. L'ensemble de ces éléments devra être tracé dans le dossier médical du patient.

Vous reverrez ensuite, **toujours dans le cadre des soins courants**, votre patient et ferez le point des examens prescrits et effectués. En fonction des résultats, vous pourrez engager les démarches nécessaires en cas de découverte d'une pathologie. Sur le plan de la recherche, après une période d'inclusion et de déploiement de 6 mois, vous serez **contacté par un ARC** afin d'extraire, anonymiser et agglomérer les données concernant la participation au programme de dépistage, ainsi que le statut tabagique des patients et son éventuelle évolution.

Figure 1- Schéma récapitulatif du recueil de données



Pour compléter le recueil de données, des **entretiens individuels** seront menés auprès des parties prenantes volontaires, professionnels et patients **ayant participé au programme**, afin d'évaluer leur perception et leur vécu. Si certains de vos patients acceptent cette participation complémentaire, une vérification de leur numéro de téléphone sera nécessaire afin qu'ils puissent être contactés par l'équipe de recherche.

Une **indemnisation** pour le temps consacré aux tâches spécifiques à la recherche est prévue. En fonction du nombre de patients inclus, vous pourrez être indemnisé à hauteur de 500€.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et nous vous remercions par avance de votre participation à l'étude DÉPIST.

Pour vous inscrire à l'étude pilote DÉPIST, flashez le QR code  
ou rendez-vous sur [www.coreadd.com/depist](http://www.coreadd.com/depist)



Le comité de pilotage DÉPIST